



Au Département du Nord, nos droits et notre service public sont menacés, c'est MAINTENANT qu'il faut AGIR

Vous le savez, l'exécutif départemental met en place méthodiquement et violemment une **politique de réduction drastique des dépenses publiques**. J.R. LECERF justifie ces mesures draconiennes par la nécessité absolue d'assainir les finances du Département que ses prédécesseurs auraient dilapidées. Il veut ainsi nous faire croire qu'il découvre la réalité de la situation qu'il décrit. Impossible et absurde, lui qui est assis sur les bancs de l'assemblée départementale depuis 1988 et qui a voté, quand il était dans l'opposition, la quasi-totalité des budgets départementaux.

Certes, la situation du Département du Nord, comme celle de la majorité des collectivités de France est difficile. Ce sont la **multiplication des politiques d'austérité et la baisse des dotations de l'Etat les principales causes**. Mais pourquoi alors, l'exécutif départemental ne s'attaque-t-il pas aux vrais responsables ? Au lieu de ça, notre employeur sort inlassablement le même refrain de manière à préparer les esprits, les conditionner au « changement », à l'amputation des moyens et des missions. Pas question pour nous de céder à sa rengaine culpabilisante !

Aujourd'hui, la « banqueroute départementale » et les menaces de mise sous tutelle par l'Etat sont ses alibis pour tenter de masquer une véritable politique de destruction du service public départemental. **Il est d'ores et déjà question de faire payer la facture aux agents et la menace sur nos droits et nos conditions de travail est réelle!**



Baisse de nos salaires !

Un bon moyen de bloquer la masse salariale passe par le **gel ou la baisse du nombre d'avancements et de promotions**. A quelques semaines d'une CAP, tout est dissimulé : aucune publication des tableaux d'avancement aucune transparence sur le nombre de promouvables. **L'opacité savamment orchestrée présage d'une neutralisation de la carrière de très nombreux agents.**

Le traitement indiciaire et l'allocation sociale étant garantis par le statut ou la loi, la marge de manœuvre pour réduire nos salaires passerait par la **diminution de notre régime indemnitaire de grade**. C'est un projet à peine dissimulé par l'exécutif départemental, qui travaille, dans l'ombre, à sa réalisation. Le projet est dans les tuyaux !

Allongement du temps de travail !

→ Notre employeur compte **supprimer rapidement des jours de congés exceptionnels** (reste à savoir combien !).

→ C'est confirmé, notre employeur compte **remettre en cause le protocole RTT** qu'il juge trop favorable.

Pour cela, il surfe sur la vague médiatique de discrédit des fonctionnaires et sur le rapport de la cour des comptes (qui n'émet qu'un simple avis et non une injonction).

A cela, nous répondons : « nous travaillons plus et mieux que vous ne le croyez ! ».

Allonger le temps de travail, c'est aussi une façon de toucher à nos salaires en nous faisant travailler plus pour gagner autant !

→ Les congés ne sont pas un privilège, c'est un droit **durement acquis propre à l'histoire de notre collectivité**, ainsi qu'un progrès social permettant aux salariés un accès au sport, aux loisirs, à la culture et à une vie familiale et en société harmonieuse. C'est aussi une contrepartie à l'exercice de missions dans un département particulièrement sinistré et en besoin de services publics (origine de la semaine du président).

Atteinte à nos conditions de travail !

L'annonce officielle de suppressions de 350 postes/an se traduit déjà en actes ! Notre employeur procède au non remplacement des départs en retraites, des arrêts maladies, des congés maternité, etc. Rien qu'au mois de septembre des dizaines de CDD sur postes vacants ont été jetés dehors. Il s'agit d'une première vague de suppression d'emplois !

Des projets de mutualisations sont en cours mettant gravement en péril les conditions de travail et la disparition d'emplois et de secteurs.

→ Baisser les effectifs, c'est détériorer les conditions de travail en augmentant la charge, c'est donc user les agents encore plus vite en détériorant leur santé.

Les moyens mis à disposition pour l'exercice des missions auprès des populations sont mis à mal ! Ainsi, dans les services sociaux et médico-sociaux, les professionnels se voient remettre en cause systématiquement leurs demandes de remboursements de frais de déplacements.

→ La fin des remboursements c'est la fin des déplacements, c'est l'isolement d'une grande partie de la population, la relégation des plus précaires.

Contrairement aux idées reçues, notre employeur peut légalement et aisément augmenter le temps de travail (en supprimant des congés et des RTT), réduire nos salaires (en baissant drastiquement les régimes indemnitaires de grade) ... et c'est sa volonté !

Toucher aux agents, à leurs droits et à leurs conditions de travail, c'est altérer la qualité du service public, c'est donc s'en prendre aussi à la population !

Seuls ou en équipes, vous avez sollicité les syndicats pour savoir comment il était possible d'agir : c'est MAINTENANT ! Soyons toutes et tous au rendez-vous !

Seule notre détermination et notre mobilisation peuvent l'arrêter !

Réagissons avant que les projets se concrétisent et avant qu'il soit trop tard !

Les syndicats CFTC, CGT, CNT, FO et SUD appellent l'ensemble du personnel départemental à une première action forte contre le programme départemental d'austérité !

Mobilisons-nous et Rassemblons-nous tous le

Jeudi 8 octobre 2015

à 10h30 sur le parvis de l'Hôtel du Département

(51 rue Gustave Delory à Lille)

Faisons du bruit sous les fenêtres du patron ! Faisons-nous entendre !

Un préavis de grève a été déposé pour cette journée.

Des départs en bus sont prévus de Dunkerque (départ. 9h - retour 14h) et Maubeuge (départ. 8h30 - retour 14h30) :

Inscrivez-vous dès maintenant avec vos collègues au 06 95 51 33 60 (les bus seront maintenus en fonction du nombre d'inscrits)

Refus du dialogue et opacité !

Négation des instances paritaires et des représentants du personnel, neutralisation de l'information ... Pour mettre en place son projet destructeur, il y a lieu, pour notre employeur de mettre à distance les représentants du personnel.

Le dialogue est rompu, aucune négociation n'est envisagée et les instances paritaires sont vidées de leur contenu ! Des règlements intérieurs de ces instances sont imposés pour limiter au maximum la parole et la capacité d'agir des élus du personnel. Tout se discute et tout se décide en CODIR (Comité de Direction) !

Neutraliser l'information (quitte à enfreindre la liberté d'expression et d'exercice du droit syndical par la suppression de moyen de communication des syndicats) est la stratégie employée pour mettre les agents devant le fait accompli et empêcher toute réaction et mobilisation.

PERSONNEL DÉPARTEMENTAL
PASSÉ À L'ESSEUSE

